

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **43 (2006)**

Heft 1700

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Cadeaux empoisonnés pour les cantons

Divers projets d'allègements fiscaux en discussion devant le Parlement risquent de provoquer des dégâts considérables pour les finances cantonales. Les cantons oseront-ils s'y opposer avec la même vigueur qu'à l'initiative COSA?

La votation du 16 mai 2004 a marqué un tournant dans la vie politique suisse. Pour la première fois, les cantons ont fait usage de leur droit de référendum. Un projet de révision fiscale exagérément gonflé par les Chambres risquait d'assécher leurs recettes et de menacer les prestations essentielles fournies par les cantons. La fronde des cantons eut un impact décisif sur le résultat: près de deux tiers des votants ont renvoyé le paquet fiscal à l'expéditeur.

Depuis, les grands argentiers cantonaux n'hésitent plus à brandir la menace de la fermeture d'un hôpital ou d'une coupe dans l'école publique pour faire basculer une votation fédérale. Dernière cible en date: l'initiative COSA, le vent en poupe dans les sondages, mais qui risquerait de priver partiellement les cantons de leur participation aux bénéfices de la BNS (cf. DP n° 1698). On a même entendu les partis de droite entonner le couplet des finances cantonales menacées. Mais dans leur bouche, la mélodie sonne complètement faux. Sous la Coupole, les parlementaires bourgeois chantent en chœur le refrain des allègements fiscaux. A un an des élections, les cadeaux fiscaux sont même devenus le tube de cette fin d'été. Exemple emblématique, la réforme de l'imposition des entreprises promet d'être douloureuse pour les finances cantonales.

Actuellement, une société anonyme (SA) est imposée sur son bénéfice. Si ce bénéfice est

redistribué aux actionnaires par des dividendes, ceux-ci sont imposés auprès des bénéficiaires comme revenus. La SA étant une personne juridique distincte, deux impôts se justifient (cf. DP n° 1633). Les milieux économiques voient là au contraire une double imposition. Le Conseil fédéral a donc proposé que les dividendes versés aux actionnaires ne soient plus que partiellement imposés: à 80% pour les participations relevant de la fortune privée et à 60% pour les participations relevant de la fortune commerciale. Le Conseil des Etats a fixé ces pourcentages à 60% et respectivement 50%. Quant à la commission du Conseil national, elle a récemment proposé d'aller plus loin et de n'imposer les dividendes qu'à hauteur de 50% dans tous les cas.

Les autres réformes fiscales en route ne ménagent pas non plus les finances cantonales. Ce d'autant que, par le biais de la loi sur l'harmonisation des impôts directs (cf. page 4), le parlement a le douteux privilège d'offrir certains cadeaux fiscaux sans même ouvrir son porte-monnaie. Les cantons ne pourront pas chercher leur salut auprès des parlementaires désireux de plaire à leurs électeurs. L'arme référendaire risque encore de leur servir d'ultime recours pour sauvegarder leurs finances. Oseront-ils s'en servir une deuxième fois?

(ad) Suite de l'article à la page 4

Sommaire

Le travail temporaire fait des malheurs.
page 2

La nouvelle péréquation pourrait décevoir même les cantons qui en ont accepté les principes.
page 4

Les brevets vont mettre sens dessus dessous le parlement.
page 5

La vidéosurveillance muselle les enfants mais pas les chiens.
page 6

Urs Widmer retourne la langue contre les mythes triviaux.
page 7

La pierre de Unspunnen vole toujours.
page 8

Découpages administratifs

Les capitales et les villes-centres d'agglomération font particulièrement peur. Au lieu de les prendre pour des pôles de développement économique et des lieux d'expérimentation sociale, écologique et culturelle, on n'a de cesse de vouloir les affaiblir, réduire leur densité, contenir leur dynamisme.

Édito page 3